

- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

Modification apportée au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés – Partie III

Une **majoration de 2,83 %** des montants forfaitaires d'attribution et du tarif par quart d'heure de la main-d'œuvre entrera en vigueur pour les services rendus **à compter du 1^{er} juillet 2022**.

Le fichier des biens et services concernant la majoration des prix est disponible à la section *Dispensateurs de services assurés* sous *Audioprothésistes* et sous *Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition* de notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Le [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) est disponible à la section *Lois et règlements* de notre site.